Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_06-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 10 décembre 2025

Date convocation : 03/12/2025	Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, Mme Carole MEYER, M. Jean Michel VIEL ; Mme Céline LE RU ; M. François LE GOAZIOU ; Mme Sandrine MOREAUX ; M. Yannick CARMIGNAC ; M. Joseph LE CHEVERT ; Mme Claudine MONJARET ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Christiane LE BRETON, Mme Chantal BERTHO **Absent :** M. Yannick CARMIGNAC **Excusés** : Mme Brigitte LE BAIL qui donne procuration à M. Jean Louis HERVE, Mme Dominique GELGON qui donne procuration à Jean Michel VIEL **Secrétaire de séance** : M. François LE GOAZIOU

2025_12_10_06 OBJET : Demande de subvention au titre du Fond vert - Résidence Ty Ker

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maitrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et par conséquent de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans un objectif d'accélération de la transition écologique contribuant à l'amélioration du cadre de vie, le projet doit permettre le recyclage d'une friche, d'un espace foncier déjà artificialisé mais sous utilisé, pour des projets d'aménagements.

Pour le projet de réhabilitation des maisons de la future résidence Ty ker, suite à l'arrêté de péril sur le pignon d'un bâtiment et aussi par une occupation partielle d'une seule maison sur les 4 existantes rentrent dans les critères d'éligibilité.

Ce projet de réhabilitation, sera un projet de logements sociaux comprenant 5 appartements.

Cette opération est déjà actée dans le programme 2026, du service Planification Logement Urbanisme à la Préfecture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'engagement de la commune dans la transition écologique

Vu le plan de financement

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_06-DE

Le Conseil Municipal à l'unanimité**, à l'unanimité,**

APPROUVE Le plan de financement joint à cette présente délibération

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les subventions dans le cadre du fonds vert – Axe 3 : Recyclage Foncier

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN



Le secrétaire de Séance,
M. François LE GOAZIOU

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_06-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
PROJET REHABILITATION MAISONS BOURG
Résidence Ty ker

DEPENSES		RECETTES	
MAITRISE d'ŒUVRE - M. DANNO	**45 232.50 €**	GPA -Revitalisation : *Aide pour les études*	3 668.00 €
ESTIMATION COUTS TRAVAUX		REGION BRETAGNE - *Clause de Revoyure*	197 987.00 €
LOGEMENTS	979 400.00 €	SDE22- ORECA	15 000.00 €
ANNEXES	54 800.00 €		
EXTERIEURS	75 300.00 €	DSIL	100 000.00 €
	1 109 500.00 €	FONDS VERT	250 000.00 €
		Subvention DDTM - *2 logements PLAi*	13 570.00 €
		Autofinancement BP 2026	**250 000.00 €**
		EMPRUNT BANQUE DE France	**324 507.50 €**
TOTAUX	**1 154 732.50 €**	**TOTAUX**	**1 154 732.50 €**

Plan previsonnel - Annexe au Conseil municipal du 10 décembre 2025
Demande de subvention